

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	07.02.2025	Folio n°
	Délibération	2025-85	
	Nature	5.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

**Syndicat Mixte
Normand'Innov**

Siège Social
Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 17 DU 07.02.2025
11 questions numérotées 2025-78 à 2025-88

DELIBERATION

DELEGATION DU CONSEIL SYNDICAL A MADAME LA PRESIDENTE

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les locaux de la Région Normandie – Abbaye aux Dames – Place Reine Mathilde – 14000 CAEN et dans les locaux du Centre d'Essais Dynamiques – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémy PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Lori HELLOCO	José COLLADO	Ensemble de la séance

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

Excusée : /

Absent : /

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2025-78 à 2025-88	10	10

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
31.01.2025	14 H 00	Jacques FORTIS	15 H 45	10.02.2025	10.02.2025

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	17	07.02.2025	N° d'ordre	N° délibération
				8	2025-85

OBJET	DELEGATION DU CONSEIL SYNDICAL A MADAME LA PRESIDENTE
--------------	--

TD/YZ/EA

Chers collègues,

Jusqu'à présent le nombre de marchés publics conclu par le syndicat mixte Normand'Innov est resté limité.

Cependant, par délibération précédente de ce jour, vous avez acté la création de la régie autonome du Centre d'Essais Dynamiques Normand'Innov.

Cette activité, désormais gérée en régie directe, va induire de procéder à certains achats récurrents nouveaux et nécessiter, de par la nature industrielle et commerciale de l'activité, une certaine réactivité.

Il vous est donc proposé que la décision de conclure les achats passés selon la procédure adaptée, dont le seuil est fixé à ce jour à 221.000 € H.T. en matière de fournitures courantes et services, soit prise par Madame la Présidente sur délégation du Conseil Syndical.

Par ailleurs, il vous est proposé aussi d'autoriser Madame la Présidente à prendre les décisions relatives à la création des régies de recettes et d'avances, ainsi que la nomination des régisseurs.

Il vous est demandé de préciser qu'en cas d'absence de Madame la Présidente, les décisions prises en application de la présente délégation seront signées personnellement par le Premier Vice-Président.

Il sera rendu compte aux membres du Conseil Syndical, à chaque séance, des décisions prises sur délégation.

Cette possibilité est ouverte par nos statuts qui prévoient en leur article 7 que « *le Président et le bureau peuvent par délégation être chargés du règlement de certaines affaires* ».

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - DELEGUER** à Madame la Présidente compétence pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres lancés selon une procédure adaptée et une procédure sans publicité ni mise en concurrence ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	07.02.2025	Folio n°
	Délibération	2025-85	
	Nature	5.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

2 - DELEGUER à Madame la Présidente compétence pour prendre toute décision concernant la création des régies de recettes et d'avances, ainsi que la nomination des régisseurs.

3 - STIPULER qu'en cas d'absence de Madame la Présidente, les décisions prises en application de la présente délégation seront signées personnellement par le Premier Vice-Président.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE